

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1228

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Propriétaires dans le rouge fiscal

RÉFÉRENCE

NUMERUS, Publication du Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques, Département des finances, septembre 1997, N°5.

INDÉPENDANTS

Les indépendants sont majoritairement propriétaires. Plus de 56% d'entre eux possèdent des immeubles. Cette proportion varie selon le type d'activité. Chez les contribuables cultivant la terre, le taux de propriétaires grimpe à 83%. On trouve aussi une forte proportion de propriétaires dans les professions libérales (67%). Chez les autres indépendants, on en compte 48%.

(ag) La situation financière de l'Etat de Vaud et les impératifs de l'harmonisation fiscale qui exclut les privilèges cantonaux vont entraîner l'abolition de la déduction autorisée (20%) sur l'estimation des immeubles, déterminante pour l'impôt sur la fortune. On va, à cette occasion, entendre une fois de plus le lamento des petits propriétaires (les propriétaires sont toujours petits) pressurés.

Les chiffres en la possession de l'administration cantonale des impôts (sondage bienal) traduisent une autre situation (voir référence). Démonstration en trois points.

- Les valeurs locatives, c'est-à-dire le loyer qu'il faudrait payer pour occuper son propre logement, sont basses. Les deux tiers ne dépassent pas 12 000 francs par an. La valeur moyenne du loyer des 9900 résidences principales est de 825 francs par mois!

- Les propriétaires, s'ils doivent déclarer une valeur locative, sont autorisés à déduire les intérêts passifs et les frais d'entretien. Les intérêts passifs à eux seuls sont supérieurs à la valeur locative brute pour un montant élevé: 312 millions (valeur locative: 653 millions; intérêts hypothécaires déductibles: 965 millions). Les frais d'entretien sont chiffrés à 304 millions. L'ensemble des propriétaires, en masse fiscale, et nommément les deux

tiers d'entre eux ont un loyer négatif. Non seulement ils sont fiscalement logés gratuitement, mais de surcroît ils peuvent réduire leurs revenus pour un montant de 616 millions (312 mio.: excédent des intérêts hypothécaires sur la valeur locative +304 mio.: frais d'entretien).

- Au niveau de la fortune et sur la base des anciennes estimations fiscales, en masse, les dettes hypothécaires étaient presque équivalentes à la valeur estimée. 19 milliards d'estimation contre 15 milliards de dettes, comme si l'ensemble de ce parc immobilier était hypothéqué à hauteur de 80%.

Domage que ce sujet d'équité fiscale ait été déformé par des enjeux politiques très électoraux. ■

Médias

Europa-Magazin est une revue bimestrielle de la gauche critique à l'égard de l'Union Européenne. Imprimée en Valais (S+Z Print 3902 Glis), rédaction à Zurich, quelques textes en français, la publication déplore l'insuffisance de moyens financiers pour publier des numéros plus épais. Le dernier dossier traite de la démocratie directe face à l'adhésion à l'UE.

La gauche lucernoise rêve d'un nouveau journal face au futur quotidien unique de Suisse centrale. Oublie-t-elle que le premier quotidien à mourir à Lucerne en 1972 a été l'*Innerschweizerischer AZ* et qu'il n'a pas été possible de publier pendant plus de quatre ans l'hebdomadaire *Die Region*.

FORUM

COURRIER

Le confiteur du consommateur

Il m'arrive assez régulièrement, habitant près d'une de nos frontières, de faire des achats en France. J'ai conscience de mettre ainsi gravement en danger l'économie genevoise, mais comme l'économie genevoise, par les prix pratiqués, met gravement en danger mon économie à moi, je m'estime quitte envers elle.

Et je ne vois pas pourquoi j'aurais mauvaise conscience, alors qu'un marchand de vêtements helvète en a une bonne qui achète des chemises cinq francs à Formose et nous les revend cinquante. Chiffres que j'invente mais qui doivent être proches de la réalité, voire en-dessous. C'est de surcroît ledit marchand qui vient me faire la morale. Le culot!

C'est peut-être justement l'aspect moralisateur de la question qui me conduit à ces agissements criminels. Mais il y a d'autres raisons. Le fait, par exemple, qu'on peut, au-delà de nos frontières, acheter des produits introuvables ici. Il se trouve que j'aime le beurre des Charentes, qu'on chercherait vainement sur les états suisses. Bon, il s'agit de protéger notre industrie laitière. La patrie est en danger! Mais

la patrie fait-elle tout ce qu'elle peut pour faire rendre à nos gras pâturages alpins tout leur suc et ne se contente-t-elle pas de les vanter à coups de slogans? En d'autres termes, le beurre suisse ne pourrait-il pas être meilleur?

Si l'argument patriotique peut avoir ici quelque justification auprès de naïfs lanceurs de drapeaux, il ne joue plus dans le cas du chocolat. Il se trouve aussi que j'aime une certaine marque de chocolat hollandais. Elle n'est pas disponible en Suisse. Teigneux comme je suis, je ne suis pas loin de conclure que ce produit batave est bloqué à nos frontières par Monsieur Lindt ou par Monsieur Cailler, soucieux de se garder un monopole exorbitant.

Il serait intéressant au demeurant, avant de sortir nos mouchoirs en entendant les pleurs de nos capitaines d'industrie, de jeter un œil sur les bénéfices des marchands de chemises, des chocolatiers et des grandes organisations laitières, ainsi que sur le train de vie de ceux qui pleurent. On aurait des surprises.

Mes soucis pécuniaires à moi étant ce qu'ils sont, je me demande quelquefois si je ne vais pas envoyer mon carnet du lait à Karachi pour qu'ils me fassent un audit. Ça me coûtera trois francs six sous, comme l'a constaté Swissair. ■

André Thomann, Genève